

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Du lundi 2 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023 inclus

Par arrêté n°05/2023 du 12 septembre 2023, la Présidente du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre arrêté le 25 mai 2023, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Gilles Faure en qualité de Commissaire enquêteur, et Monsieur Rémi Baudinet en tant que Commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 2 octobre 2023 à partir de 9 heures au vendredi 3 novembre 2023 jusqu'à 17 heures.

Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique prévu à l'article L.141-1 du Code de l'Urbanisme. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à l'horizon 2040.

Le siège du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (SYBARVAL) est situé au 46 Avenue des Colonies, 33510 Andernos-les-Bains.

La personne responsable du projet de SCoT et auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Madame Marie LARRUE, Présidente du SYBARVAL.

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- La notice simplifiée de présentation de l'enquête publique et du dossier.
- Le projet de SCoT arrêté par délibération du 25 mai 2023 par le Conseil Syndical du SYBARVAL (les documents règlementaires de la procédure, le Projet d'Aménagement Stratégique, le Document d'Orientation et d'Objectifs qui inclut le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique, les annexes composées des diagnostics, des justifications et de l'évaluation environnementale du projet de SCoT) ;
- Le bilan de la concertation menée tout au long de l'élaboration du projet, ainsi que l'ensemble des lettres d'informations publiées, le livret des chiffres-clés du diagnostic, et le livret de présentation synthétique du projet ;
- Le résumé non technique ;
- L'avis de l'Autorité environnementale, ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées et structures concertées ;

Le dossier d'enquête publique, ainsi que des registres à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront disposés aux lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :

LIEUX		
Siège du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (SYBARVAL)	46 Avenue des Colonies	33 510 ANDERNOS LES BAINS
Siège de la Communauté d'Agglomération Nord-Bassin (COBAN)	46 Avenue des Colonies	33 510 ANDERNOS LES BAINS
Siège de la Communauté d'Agglomération Sud-Bassin (COBAS)	2 Allée d'Espagne	33120 ARCACHON
Siège de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre	20 Route de Suzon	33830 BELIN-BELIET
Mairie d'Andernos-les-Bains	179 Boulevard de la République	33510 ANDERNOS LES BAINS
Mairie d'Arcachon	Place Lucien de Gracia	33120 ARCACHON
Mairie d'Arès	7 Rue Pierre Pauilhac	33740 ARES
Mairie d'Audenge	24 Allée Ernest de Boissière	33980 AUDENGE
Mairie de Belin-Béliet	29 Avenue Aliénor	33830 BELIN-BELIET
Mairie de Biganos	52 Avenue de la Libération	33380 BIGANOS
Mairie de Gujan-Mestras	1 Place Charles de Gaulle	33470 GUJAN-MESTRAS
Mairie de Lanton	18 Avenue de la Libération	33138 LANTON
Mairie de La Teste-de-Buch	1 Esplanade Edmond Doré - Rue du 14 juillet	33260 LA TESTE DE BUCH
Mairie du Barp	37 Avenue des Pyrénées	33114 LE BARP
Mairie de Lège-Cap-Ferret	79 Avenue de la Mairie	33950 LE GE CAP FERRET
Mairie du Teich	64 bis Avenue de la Côte d'Argent	33470 LE TEICH
Mairie de Lugos	2 Rue de la Mairie	33830 LUGOS
Mairie de Marcheprime	3 Avenue de la République	33380 MARCHEPRIME
Mairie de Mios	11 Place du 11 novembre	33380 MIOS
Mairie de Saint-Magne	12 Route de Bordeaux	33125 SAINT MAGNE
Mairie de Salles	4 Place de la Mairie	33770 SALLES

Une version numérique du dossier sera disponible, pour toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr>

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également accessible sur un poste informatique mis à disposition du public au siège du SYBARVAL (46 Avenue des Colonies, 33510 Andernos-les-Bains), aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

Toute personne pourra obtenir, à ses frais, communication du dossier d'enquête publique en version papier, pendant la durée de l'enquête, sur demande écrite adressée à la Madame la Présidente du SYBARVAL à l'adresse suivante : 46 Avenue des Colonies, 33510 Andernos-les-Bains.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public qui pourra formuler des observations et propositions écrites ou orales aux cours des cinq permanences aux lieux, dates et heures suivants :

LIEUX			JOURS	HORAIRES
Siège du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (SYBARVAL)	46 avenue des Colonies	33510 Andernos-les-Bains	Lundi 2 octobre 2023	9h00 – 12h00
Centre administratif d'Arcachon	Salle au 1er étage	2 Place Lucien de Gracia	Mercredi 11 octobre 2023	9h00 – 12h00
Mairie de Gujan-Mestras	Salle des mariages	1 Place Charles de Gaulle	Samedi 21 octobre 2023	9h00 – 12h00
Siège de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre	Salle de réunion	20 Route de Suzon	Mercredi 25 octobre 2023	9h00 – 12h00
Mairie de Lanton	Salle du Lavoir	18 Avenue de la Libération	Vendredi 3 novembre 2023	14h00 – 17h00

Le public pourra adresser ses observations :

- en s'adressant au Commissaire enquêteur pendant les cinq permanences organisées aux lieux et dates précitées,
- sur les registres d'enquête présents au siège du SYBARVAL, aux sièges de la COBAN, de la COBAS et de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, ainsi que dans les 17 mairies du périmètre aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 2 octobre 2023 jusqu'au vendredi 3 novembre 2023 inclus,
- en les adressant entre le lundi 2 octobre 2023 et le vendredi 3 novembre 2023 inclus :

- par courrier au SYBARVAL, à l'adresse suivante : SYBARVAL, à l'attention du Commissaire enquêteur, 46 Avenue des Colonies, 33510 Andernos-les-Bains,
- par mail à l'adresse suivante : contact@sybarval.fr.

Le public pourra également recueillir toutes informations utiles en s'adressant au SYBARVAL :

- par mail à l'adresse suivante : contact@sybarval.fr,
- par téléphone au : 05.57.76.26.86.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire enquêteur qui rencontrera, dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres d'enquête et des documents annexés, l'Autorité responsable du dossier et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du SCoT disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le Commissaire enquêteur transmettra à la Présidente du SYBARVAL et à la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux, son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale sera modifié pour tenir compte des remarques des avis des personnes publiques associées et partenaires concertés, des observations du public, ainsi que du rapport et de l'avis du Commissaire enquêteur.

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (SYBARVAL) pourra approuver le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège du SYBARVAL, en Préfecture de Gironde et dans les mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leurs frais auprès des autorités compétentes.